



Communication autour des travaux dans les établissements scolaires

Présentation

Cette fiche a vocation à aider les personnels de l'Education nationale en fonction dans les écoles, collèges, lycées et services administratifs, à mieux appréhender la question de la communication autour des travaux et de leurs conséquences sur le cadre de vie professionnel.

A noter :

- 1) Quand les travaux sont à l'intérieur de la structure, le chef d'établissement ou le directeur d'école, assisté de l'assistant de prévention peut demander à être présent lors des réunions de chantier sur site.
- 2) Quand les travaux sont extérieurs à la structure, la collectivité territoriale (CT) doit informer très régulièrement les établissements d'enseignement des principaux points d'évolution des travaux, et doit prendre en compte les difficultés de fonctionnement subies par les personnels et les élèves.
- 3) L'expérience montre que la présence d'une personne chargée de faire le lien entre les entreprises et les personnes sur site permet une meilleure anticipation des nuisances grâce à l'information permanente sur les opérations, le croisement des informations, etc. Ce peut être une personne nommée par le maître d'ouvrage ou bien un personnel de la collectivité territoriale concernée.

Dispositions à prendre avant les travaux concernant :

La gestion du projet :

Réunir tous les personnels
Essayer d'associer les personnels à la conception du projet
Présenter le projet

Le lien entre les personnels et la maîtrise d'œuvre :

Associer maîtrise d'œuvre, entreprises et personnels par l'intermédiaire d'une personne (personnel de la CT ou de la structure).

L'environnement extérieur :

Communiquer sur : la sécurisation du site, l'intervention des forces de l'ordre, les réunions publiques ...
Communiquer sur : la situation du chantier, les difficultés du quartier.

La peur des intrusions et les difficultés de surveillance :

Assurer la sécurisation du site pendant les travaux : site clôturé, gardiennage, ronde de police ou de gendarmerie.

Les craintes de ne pas tout savoir :

Communiquer sur le projet, le phasage des travaux et les évolutions.

Ces dispositions sont prises par le chef d'établissement et le directeur d'école, avec l'aide des collectivités

territoriales, du constructeur, des services de la DSDEN, de l'inspecteur de l'Education nationale, du proviseur vie scolaire, du centre d'aide et d'accompagnement aux établissements et aux écoles, de la commission hygiène et sécurité, du conseil d'école, de l'inspecteur santé sécurité au travail, du conseiller de prévention, du médecin de prévention ...

Dispositions à prendre pendant les travaux concernant :

Le décalage entre les réactions des personnels et les informations communiquées par le maître d'ouvrage :

Communiquer le plus possible en amont sur les évolutions du chantier. Prévoir des moyens d'information très rapides pour informer des évolutions.

La peur face à une situation jugée dangereuse (avec l'aide de la personne désignée par la CT ou l'entreprise) :

Traiter chaque question pratique
Répondre aux questions

Le changement de locaux :

Expliquer et informer pour aider à l'adaptation au changement

La durée des travaux :

Communiquer régulièrement sur le phasage des travaux car c'est un facteur essentiel pour les conditions de travail.

Les conditions de travail dégradées (changement de salles, éloignement de la salle des profs, entretien quotidien, énervement des élèves et des personnels, place réduite, températures changées, béton à nu...) :

Noter sur les plannings des salles les organisations internes pour le fonctionnement quotidien (zones fermées ou réduites, accessibilité...)
Communiquer sur les conditions de travail qui se seraient dégradées et favoriser les remontées de doléances.

L'intensité des nuisances (dans les cas extrêmes, demander à la CT la mesure de bruit émergent, les mesures à prendre pour mieux dépoussiérer) :

Communiquer sur les possibilités d'analyses pour rassurer (mesure de bruit émergent, taux d'empoussièrement par exemple, qualité de l'air, odeurs, fumées...)

La peur des intrusions et les difficultés de surveillance :

Interroger régulièrement les personnels sur leur ressenti pour évaluer les risques en terme de sécurité des locaux, des biens et des personnes.

Dispositions à prendre après les travaux :

La réception des travaux (avec l'aide de l'ISST et du conseiller de prévention) :

Vérifier et informer de la bonne réalisation des travaux.

Ce qu'il faut retenir :

Dans toutes les situations, on ne peut se passer de communiquer régulièrement en direction du personnel. Cela permet d'éviter les rumeurs et interprétations.